



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée (première demande d'opportunité)

Périodicité : environ tous les 3 ans

Demandeurs : Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité de l'Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants, édition 2020.

Suite au premier plan social étudiant lancé par le ministère de l'Éducation nationale en 1991, la mise en place de cette enquête visait à pallier le manque de données sur les conditions de vie des étudiants. En 2013, la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche réaffirme la mission de l'OVE de rassembler des informations et effectuer des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants.

Depuis le lancement de la première édition de l'enquête, un besoin est clairement exprimé par le ministère de l'Enseignement supérieur, par les acteurs en charge de la vie étudiante ainsi que par le réseau européen Eurostudent pour une actualisation des données. Pour la prochaine édition 2020, le ministère a notamment exprimé le souhait d'introduire des questions sur les violences sexistes et sexuelles à l'université, en rappelant l'intérêt d'introduire ces questions dans une enquête représentative de la population étudiante. L'instauration, par la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (loi « ORE ») de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) rend par ailleurs d'autant plus important le fait d'analyser et de comprendre les conditions de vie des étudiants pour mieux les accompagner dans l'enseignement supérieur.

L'enquête Conditions de vie des étudiants est réalisée depuis 1994 à un rythme régulier. L'édition 2020 est la 9ème édition de cette enquête ; elle fait pour la première fois l'objet d'une demande d'avis d'opportunité auprès du Cnis.

Le questionnaire aborde plusieurs aspects de la vie étudiante : le parcours d'études ; les conditions d'études (le lieu, l'emploi du temps, les déplacements...) ; l'usage des services et équipements de l'établissement ; les projets et perspectives ; la mobilité internationale ; les temps libres ; le travail rémunéré ; le logement ; les ressources et dépenses ; la santé et le handicap ; la restauration universitaire ; les parents et les proches ; la situation parentale ; les caractéristiques socio-démographiques (origines sociale et géographique, origine migratoire, sexe, âge, nationalité...).

La durée moyenne de réponse au questionnaire est estimée à une heure.

Sont concernés par cette enquête les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur : universités, grands établissements, classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de technicien supérieur (STS), écoles de commerce, écoles d'ingénieur, écoles de la culture (architectures, art, audiovisuel, patrimoine), sur le territoire français en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer. L'échantillon tiré serait de 260 000 étudiants.

La collecte est prévue du 12 mars au 25 mai 2020, et sera à renseigner de manière auto administrée exclusivement sur Internet. Les étudiants tirés au sort recevront par voie électronique et postale une invitation à participer à l'enquête et un identifiant personnel leur sera attribué afin d'accéder à la plateforme. Les données administratives (sexe, nom, prénom, date de naissance, adresses postales, numéros de téléphone et mails) contenues dans le dossier global d'échantillon (constitué des fichiers des inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur) permettront de contacter les étudiants.

L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) coordonne et organise la collecte. La programmation du questionnaire en ligne, le suivi de la passation et la collecte des données, réalisés sous la direction de l'OVE, sont sous-traités à un prestataire de service, sélectionné suite à un appel d'offre public renouvelé pour chaque édition.

Une consultation de l'ensemble des acteurs du domaine a eu lieu dans le cadre du conseil de l'OVE qui réunit les représentants de différentes structures concernées par la vie étudiante. Il s'agit des huit représentants des organisations étudiantes, de deux représentants des mutuelles étudiantes, d'un représentant de la Conférence des présidents d'université, d'un représentant de la Conférence des grandes écoles, d'un représentant de l'association des villes universitaires de France, d'un représentant du CROUS de Paris et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur.

Le suivi de l'enquête est réalisé par le Collège Scientifique, instance de supervision composée de neuf personnalités issues de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par l'équipe opérationnelle de l'OVE. L'enquête a été élaborée à travers la mise en place de groupes de travail ponctuels composés d'experts portant sur l'élaboration du questionnaire et sur la méthodologie de l'enquête.

Un groupe de travail composé de chercheurs a été monté en 2019 en vue de travailler à l'amélioration de la méthodologie de l'enquête et à la mise à plat du questionnaire.

Un groupe d'exploitation, composé de chercheurs et de chargés d'étude spécialistes des questions de vie étudiante sera mis en place afin d'exploiter les données.

La première publication issue de l'enquête est prévue pour décembre 2020.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête assorti d'une réserve sur les conditions de préparation de l'enquête qui n'ont pas été suffisamment articulées avec les dispositifs de la statistique publique**. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.